

N/Réf. : 17MAX067

Maître d'Ouvrage : DDTM06

Intitulé du projet : **Révision du PPRI de la basse vallée de la Siagne**

Lieu de la réunion : Mairie de Pégomas

Date de la réunion : 19/06/2018 (9h30)

Date d'établissement du compte-rendu : 27/06/2018

29/12/2020


 Vu le Commissaire - Enquêteur
CAMMAS Henri

Nom / Rôle ¹	Société / organisme / collectivité / unité	Présent	Excusé	Absent	Diffus.	Téléphone	Fax	E-mail
PIBOU Gilbert, Maire	Mairie de Pégomas	X			X			
VOGEL Dominique, Adjoint à la sécurité	Mairie de Pégomas	X			X			
BERNARDI Serge, adjoint urbanisme	Mairie de Pégomas	X			X			
VACHEY Mathilde, service urbanisme	Mairie de Pégomas	X			X			
TRIDEAU Anaïs, instructrice urbanisme	Mairie de Pégomas	X			X			instructeur@villedepegomas.fr
MOLINIER Fabrice	DDTM06			X	X	04 93 72 75 18		fabrice.molinier@alpes-maritimes.gouv.fr
CASTILLON Olivier	DDTM06	X			X	04 93 72 74 18		olivier.castillon@alpes-maritimes.gouv.fr
LEFEBVRE Léa	DDTM06	X			X			lea.lefebvre@alpes-maritimes.gouv.fr
MONACO Mathieu	SUEZ	X			X	04 42 93 65 10		mathieu.monaco@suez.com
ROPERT Matthieu	SUEZ			X		04 42 93 65 10		matthieu.roper@suez.com
DECONNINCK Aurélien	SUEZ			X	X	04 42 93 65 10		aurelien.deconninck@suez.com

OBJET DE LA REUNION :

Réunion de phase 2 sur les enjeux dans le cadre de la procédure de révision du PPRI de la basse vallée de la Siagne – Commune de Pégomas.

¹ Représentant du maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire...

COMPTE RENDU DE LA REUNION

La réunion s'appuie sur la carte provisoire des enjeux sur la commune établie par SUEZ. Les points supplémentaires abordés lors de cette réunion sont les suivants :

Carte des enjeux :

Dans le secteur du stade, les parkings passent en AZU.

Au niveau des Molières, la parcelle en rive droite du Gratte-Sac passe en AZU.

Les limites AZU au niveau du nouveau collège ont été modifiées suite à une visite sur le terrain après la réunion avec la DDTM06.

Terrain des cressons, derrière le marché bio, passage en AZU.

La pastille AZU en milieu de la parcelle ZPPU au niveau des Cabrols est passée en AZU.

Les parcelles ZPPU situés au milieu des parcelles AZU ont été passées en AZU dans une logique globale de l'occupation du sol.

Au bord de la Mourachonne, des parcelles récemment construites ont été passées en AZU.

Identification des projets :

Projet dans la zone de la carrière : Village des marques mais permis annulé et dans le PLU, zone actuellement en N.

Au niveau du nouveau collège, projet sur les parcelles voisines pour une nouvelle caserne de pompier.

Projet d'une OAP derrière la médiathèque.

Projet d'une OAP au niveau des Logis.

Projet d'une aire d'accueil des gens du voyage au bord de la D109 à proximité du pont du Salomon.

Règlement du zonage réglementaire :

Le règlement futur permettra l'évolution urbaine en zone rouge dans les zones CU.

Le règlement actuel pose des problèmes à la commune pour les parkings et leur rampe d'accès.